

Les plus fragiles parmi les usagers de la route

Le développement cognitif n'est pas encore terminé chez les enfants en âge de scolarité. Ils ne peuvent donc souvent pas évaluer correctement les situations de circulation. Pour cette raison, il faut porter une attention particulière au sujet de leur sécurité sur le chemin de l'école. L'expert Sandor Horvath nous donne des explications.



1_ Les communes sont responsables de la signalisation des chemins d'école.

2_ Les enfants ne peuvent pas vraiment estimer la vitesse à laquelle roule une voiture.



Monsieur Horvath, vous êtes membre du comité de l'association «Mobilité piétonne Suisse».

À quoi veille cette organisation?

Il s'agit du lobby des piétonnes et des piétons, donc un groupement impliqué dans la circulation comme l'ATE.

Nous sommes organisés sous forme d'association avec un secrétariat, qui conseille notamment les communes en matière de chemin pédestre.

Mobilité piétonne Suisse est financée par les cotisations de membres (particuliers et communes) et par des contrats de prestation. L'association participe aussi au «Flâneur d'or», le prix attribué tous les trois ans pour des aménagements piétons, dans lequel SIGNAL SA s'engage aussi comme partenaire.

Pouvez-vous donner des exemples concrets de l'engagement pour le trafic piéton?

Un des problèmes qui nous attend au tournant, c'est le nombre croissant de robots sur le trottoir.

De robots?

Oui, par exemple de petits véhicules automoteurs de la poste, des livreurs de pizza, ou ceux qui livrent des médicaments. À San Francisco et dans d'autres villes, ces véhicules sont déjà devenus des pestes. Ils sont très dangereux pour les malvoyants et les personnes à mobilité réduite. Nous nous engageons pour que ce genre de robot ne puisse pas circuler sur le trottoir.

Un autre exemple: Nous nous opposons à ce que les enfants de moins de 12 ans puissent rouler à vélo sur le trottoir, comme le Conseil fédéral le souhaite. Nous préférons équiper les rues d'une infrastructure sûre pour les vélos, qui puissent aussi être utilisée par les écoliers plus âgés!

Revenons donc à notre sujet: vous vous engagez pour des chemins d'école sûrs. Pourquoi ce thème doit-il retenir notre attention?

Parce que les enfants sont les usagers de la route les plus vulnérables. Les enfants en âge d'aller à l'école enfantine ne peuvent par exemple pas encore bien déterminer si une voiture roule ou si elle est à l'arrêt! →

7 astuces utiles

Comment rendre les chemins d'école plus sûrs? Le panneau «Enfants», avec le complément «École» près des écoles et des écoles enfantines indique qu'il faut compter sur la présence d'enfants sur la chaussée. La même indication peut être marquée au sol. Il est aussi très important de rendre les automobilistes attentifs à la prochaine rentrée scolaire. En plus de ces mesures classiques, nous vous proposons les 7 astuces suivantes.

→ Même plus grands, ils ont encore de la peine à estimer correctement la vitesse d'une voiture. Il ne faut donc normalement pas s'attendre à ce que des enfants traversent une route cantonale très fréquentée. Si nécessaire, il faudra prendre des mesures par voie judiciaire pour assurer la sécurité du chemin d'école. Car les enfants ont un droit constitutionnel à un chemin d'école adapté.

Un droit constitutionnel?

Oui. L'article 19 de la Constitution fixe le droit fondamental à un enseignement de base. Mais cela implique qu'il soit possible de se rendre à l'école. Le chemin pour s'y rendre ne doit pas être dangereux, par exemple en raison d'un couloir d'avalanches ou d'une route principale fortement fréquentée. Les parents peuvent, le cas échéant, faire exercice de ce droit. Je soutiens ces familles en ma qualité d'avocat.

Donc ce sont surtout les parents qui sont sollicités en matière de chemin d'école sûr?

Non, la responsabilité revient en premier lieu aux autorités scolaires. Les communes ont l'obligation de planifier des chemins d'école sûrs, par exemple de créer des passages-piétons ou des passerelles, même si presque seuls les écoliers les utilisent. Elles doivent prendre des mesures de construction et évidemment aussi faire poser une signalisation convenable. Et enfin, si c'est nécessaire, elles doivent organiser des bus scolaires. Mais si tout cela ne se fait pas, les parents peuvent revendiquer leurs droits. Et j'admire ceux qui le font, au lieu d'accompagner eux-mêmes les enfants en voiture jusqu'à

l'école. D'ailleurs, certaines autorités communales tombent aussi des nues lorsque je m'adresse à elles; elles ne savent souvent pas qu'elles sont obligées de veiller à des chemins d'école adaptés.

Si j'ai bien compris, vous n'aimez pas les parents-taxis...

Vraiment pas. Le chemin d'école signifie bien plus pour un enfant que de simplement se rendre de A à B. C'est souvent la première fois de sa vie qu'il n'est pas accompagné par un adulte; cet itinéraire est un espace de liberté et d'expérience, un lieu de jeu et de mouvement. Les enfants se développent socialement sur le chemin de l'école! Il ne faut pas les en priver. D'autre part, il est compréhensible que les parents se servent de leur



→ Vous trouverez des exemples d'utilisation et des brochures au sujet de nos astuces en ligne sur www.signal.ch/fr/scs

1. Sur les routes à orientation trafic, **l'aménagement de l'espace routier** est primordial: feux de circulation, îlots centraux, bandes centrales polyvalentes, passerelles, ronds-points ou chaussées à voie centrale banalisée, tout est bon pour modérer le trafic.

2. Sur les routes d'intérêt local, la **modération du trafic** est très efficace, soit les zones à 30 km/h et les zones de rencontre. Des éléments de construction peuvent les compléter, par exemple les rétrécissements latéraux, les décrochements verticaux, le parage décalé, le changement de revêtement et les éléments visuels.

3. Un **radar de vitesse DSD** permet de sensibiliser les automobilistes près des écoles pour qu'ils respectent les limitations de vitesse. Le radar montre soit la vitesse effective, soit un visage qui sourit ou qui pleure. Bien accepté par les automobilistes, il diminue efficacement la vitesse des véhicules.

4. Pour délimiter temporairement les sites scolaires, nous recommandons les **bornes**, par exemple celles en acier chromé. Les bornes peuvent être commandées par les portables via GSM, par lots ou par interrupteur à clé.

5. Les **poteaux de barrage souples POLE CONE®** sont fabriqués en polyuréthane, ont un aspect massif, mais peuvent se plier et se redresser rapidement après avoir été écrasés. Une feuille autocollante hautement réfléchissante garantit une très bonne visibilité même dans l'obscurité. Une vaste gamme est disponible (hauteur, diamètre, réflexion, couleur).

6. On peut installer des panneaux à **messages électromécaniques** variables pour protéger les sites scolaires. Ils font en sorte qu'aucun véhicule motorisé ne passe pendant les heures d'école. Les panneaux à message variable, aussi appelés prismaffiches, se commandent de manière modulaire par le biais d'un serveur intégré. Ils peuvent être commandés manuellement au moyen d'un PC.

7. Le **signal d'avertissement TriFlash** est une évolution de la signalétique statique. Trois lumières clignotantes à LED sont ajoutées à un panneau de signalisation classique. Le TriFlash clignote à des heures prédéfinies: la lumière est uniquement projetée en direction de l'automobiliste. Les panneaux de danger existants peuvent être équipés avec un TriFlash.

IMPORTANT: Il faut noter que certaines mesures (par ex. le TriFlash) ne peuvent pas être utilisées dans toute la Suisse et ne sont pas autorisées par certains cantons.





voiture et jouent au taxi. Si c'est le cas, les autorités doivent y voir un signal de dysfonctionnement sur le chemin d'école et de la nécessité de prendre des mesures pour assurer un chemin d'école acceptable.

Est-ce que la tendance des parents-taxi augmente?

Malheureusement oui. Le motif principal en est qu'il y a toujours plus d'habitats en dehors des centres, ce qui rend évidemment les chemins d'école plus longs et plus complexes. En plus, les petites communes regroupent souvent leurs écoles, ce qui entraîne aussi des chemins d'école plus longs.



Sandor Horvath

Comme il s'est toujours intéressé à beaucoup de domaines différents, Sandro Horvath a non seulement des licences en droit et en philosophie, mais aussi un diplôme fédéral de conseiller en relations publiques. Il a travaillé comme délégué du CICR en Afghanistan, en Érythrée et au Rwanda, mais a aussi été le conseiller en communication des autorités judiciaires zougaises. Il est avocat indépendant depuis 9 ans. Son engagement au sein de l'association «Mobilité piétonne Suisse» fait de lui un spécialiste très demandé. C'est un expert de premier plan, surtout en matière de sécurité sur le chemin de l'école.

Ou alors c'est une conséquence de l'introduction des cycles élémentaires, ou du fait que les enfants commencent l'école de plus en plus jeunes. Il est donc important de soutenir les parents envers les autorités.

Pouvez-vous citer un exemple où cela a réussi?

Nous avons pu, dans une commune argovienne, obtenir que les parents soient dédommagés pour le transport de leurs enfants. Dans le canton de Saint-Gall, nous avons pu faire annuler une décision devant les tribunaux, car la suppression d'un bus scolaire n'était pas licite. À cause des chemins d'école trop longs, des élèves dans le canton de Schwyz ne pouvaient pas rentrer à la maison à midi, et la commune doit maintenant verser une contribution à la cantine des écoliers. Et dans la région bernoise, les enfants qui doivent utiliser les transports publics pour se rendre à l'école enfantine doivent être accompagnés par un adulte qui est maintenant rémunéré. Dans le canton de Lucerne, nous avons pu obtenir la construction d'une passerelle au-dessus d'une route cantonale très fréquentée afin que les

enfants de l'école enfantine puissent arriver à l'école en toute sécurité et sans détours. Dans quelques cas, les communes se sont adjoint notre cabinet d'avocats pour les conseiller et nous avons pu développer des mesures adéquates ensemble.

Et quels sont les principaux facteurs pour aménager des chemins d'école sûrs?

Il est primordial de bien penser l'aménagement de l'espace routier, par exemple avec des passerelles au-dessus des routes à fort trafic. Puis il faut des mesures de modération du trafic générales dans les routes d'intérêt local et sur les chemins d'école. Et il faut évidemment la signalisation qui convient. Le panneau «Enfants», par exemple, ou des marquages au sol aux abords des écoles. Mais parfois on ne peut pas renoncer au bus scolaire. Le site chemin-ecole.ch offre de plus amples informations.

Merci beaucoup pour cet entretien, Monsieur Horvath!